



Index Egalité F/H 2024.

Date : 23/02/2024



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2024 au titre des données 2023

I Périmètre retenu pour le calcul et la publication des indicateurs

- Structure Unité Economique et Sociale (UES)
- Date de fin de la période de référence 31/12/2023
- Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs 80

I Indicateur relatif à l'écart de rémunération

- Résultat final en % 2
- Population envers laquelle l'écart est favorable hommes
- Nombre de points obtenus 38

I Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

- Résultat final en % 4.2
- Résultat final en nombre équivalent de salariés 1.6
- Population envers laquelle l'écart est favorable hommes
- Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage 25
- Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés 35
- Nombre de points obtenus 35

I Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

- Motif de non calculabilité Absence de retours de congé maternité

I Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

- Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté 4
- Sexe des salariés sur-représentés hommes
- Nombre de points obtenus 10

I Niveau de résultat global

- Total de points obtenus 83
- Nombre de points maximum pouvant être obtenus 85
- Résultat final sur 100 points 98